

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.12.2021

Présents : Mmes DAVID –PORTE – VECCHI- SEREZAT- DALODIERE – PESTOURIE- GOUDOUR

Mrs LIMOUZIN – BOST – BARRAS – CHEVALIER - LABROUSSE – LAJOUS – MOUNEYRAC

Absente excusée : Mme Sophie COUSTILLAS

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 07.10.2021

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

MUR PRESBYTERE : le mur en bas du bâtiment communal dit « presbytère » est en voie d'éboulement. Sa rénovation comprend : une fondation en béton armé, un bâti en parpaings face intérieure et brasiers face extérieure, un enduit traditionnel et la consolidation de l'existant. Il est décidé de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Lanternat pour un montant de 4034€HT soit 4 437.40€TTC.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE : compte tenu du contexte sanitaire, Mme Leroy, Directrice de l'école, a mis en place un atelier théâtre. Le financement des achats a été effectué sur le compte de la coopérative scolaire. Mme Leroy demande par le biais d'une subvention le financement de cet atelier tel que convenu avec elle. Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 440.91€ en remboursement des frais occasionnés par l'atelier « Marionnettes » à la coopérative scolaire.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL : le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. L'offre de la CNP est retenue.

TARIFS 2022 DES SERVICES COMMUNAUX : compte tenu du contexte sanitaire et des difficultés rencontrées par de nombreuses personnes, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour l'année 2022.

APPROBATION DES TARIFS 2022 TENNIS : le Tennis Club Mansac a tenu son assemblée générale et défini les tarifs pour la saison 2022. Ils sont validés par le conseil municipal.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES : Mr Le Trésorier Payeur fait part de l'état des restes à recouvrer en date du 15.11.21 des titres pris en charge jusqu'au 31.08.2021. Sa proposition de comptabiliser une provision de dépréciation de 15% des créances douteuses soit environs 600€ est validée.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL : Par courrier recommandé en date du 19.11.2021, M. Chauvain, kinésithérapeute, informe la collectivité que depuis fin mai, il a dû cesser son activité professionnelle, et qu'il n'a pu trouver de remplaçant. L'exonération de ses loyers de fin mai à décembre 2021 (loyer mensuel 262.06€, charges 100€, régularisation de charges 258.27€) est acceptée.

RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS : le recensement de la commune organisé par L'INSEE prévu en 2021 a été décalé sur 2022 pour des raisons de crise sanitaire à la COVID-19. Il est demandé à la commune de recruter 3 agents recenseurs en CDD du 06.01 au 19.02.2022 (formation 2 demi-journées en janvier le 06 et 17.01 puis tournée de reconnaissance et collecte entre le 20.01 et 19.02.22). Leur rémunération totale correspondra à un mois de salaire à temps complet selon l'indice majoré 340 (indice brut 367). Les personnes recrutées, domiciliées sur la commune, sont : Marine TENEZE, Yann SOURZAT, Sarah TEREYGEOL

AIDE AU DIAGNOSTIC CHAUDIERE ECOLE : la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour le diagnostic énergétique demandé par les partenaires financeurs lors du remplacement de la chaudière gaz à l'école. Cette aide de 80% est prévue dans la contractualisation avec le Département. La dépense pour la réalisation de ce diagnostic préalable est de 233.33€HT soit 280€TTC. Il est décidé de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 186.66€.

DEMANDE DE SUBVENTION LES CHEMINS DE MANSAC : L'association a sollicité les communes de Mansac, Cublac et Brignac pour participer au financement d'un passage à gué (pose de blocs de pierre dans le ruisseau La Logne sur l'itinéraire du sentier « Les petits ruisseaux »). L'Etat a donné un avis favorable. Le coût de cette opération est de 720€. Les élus avaient souhaité prendre l'avis des propriétaires et des communes concernés, d'organiser une rencontre avec le SIAV chargé de l'entretien des ruisseaux. L'association a posé les blocs de pierre pour constituer le gué fin octobre. La rencontre avec le SIAV a eu lieu en présence de Vinci (ASF). Les communes de Cublac et Brignac ont refusé leur aide. Un propriétaire extérieur à la commune s'oppose au passage sur sa propriété remettant en cause cet itinéraire de randonnée. Compte tenu de ces éléments et de l'incertitude quant à l'utilisation de l'itinéraire prévu, l'aide n'est pas validée.

CONTRAT PHOTOCOPIEUR ECOLE : le contrat actuel du photocopieur de l'école arrive à échéance et il ne correspond plus aux besoins des enseignants en nombre de documents. Des propositions ont été demandées à la société LD Bureautique (fournisseur actuel) et à la société AEL, société qui entretient le parc informatique. Il est décidé de retenir la proposition de la société AEL.

DIVERS : la commune a pris l'attache d'un avocat pour la rédaction du sursis à statuer dans le cadre de l'instruction d'un permis d'aménager déposé par Mme Di Domizio pour un éco-camping à La Besse. Ce même avocat a été sollicité pour rédiger la réponse au courrier de M. et Mme Y. Mouneyrac demandant l'annulation du permis de construire obtenu par M. G. Mouneyrac pour la construction d'une stabulation.